

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DELIB_2022_49

L'an deux mil vingt-deux, le 14 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/11/2022

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, DELOLY, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT, Mmes, BLANC Christine, GLAZKOFF, BLANC Françoise, PERROT, ORAND, PACHOUD.

Excusés : M. BOINOT, Mmes RACHON, MAIRE, RIVATON, TANIOS, NAZZI, LAURENCO, COUTURIER.

Secrétaire de séance : M. ESTEVES Christian

Objet : Modification du tableau des effectifs non permanents

Domaine d'intervention : 4.2- Fonction publique - Personnels contractuels

Vu l'Article 3, I, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Considérant les besoins dans les services Ecoles-garderie-CLSH notamment pour le centre de loisirs du mercredi sur l'année scolaire 2022/2023 suivant le recensement des besoins particuliers effectués début octobre,

Monsieur le Maire propose la création des postes suivants à compter du 01/12/2022 jusqu'au 07/07/2023 et la modification du tableau des effectifs non permanents qui en découle :

SERVICE	POSTE	GRADE	Jour travaillé	Nb d'H	Nbre
Ecoles-garderie-CLSH	Animateur CLSH	Adjoint d'animation	Mercredi hors vacances scolaires	9,67	1
Ecoles-garderie-CLSH	Animateur CLSH	Adjoint d'animation	Mercredi hors vacances scolaires	5	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les propositions de postes et la modification du tableau des effectifs permanents qui en découle,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 16/11/2022

Le Maire,

Bernard VALLON

